



Septembre 2019

ALLIANCE POUR LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE AB/AOC



**RENCONTRE DES AMBASSADEURS EN POSTE AU SÉNÉGAL
DES PAYS MEMBRES DE L'AB/AOC.**

1. CONTEXTE

Nos pays ont adhéré aux Accords de Paris sur le climat qui ont été adoptés par la COP 21 en 2015. L'objectif de ces Accords est d'éviter le réchauffement de la planète de plus de 2°C, qui serait fatale à toute forme de vie sur terre. Pour ce faire, les pays se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ à travers les Contributions Déterminées Nationales (CDN). Les initiatives préconisées dans les CDN concernent l'intensification des productions agro-pastorales à travers des modes de production durables, la restauration des écosystèmes, la promotion des énergies renouvelables, la préservation des massifs forestiers, entre autres. Certaines initiatives déjà en exécution comme les programmes nationaux dédiés à la vulgarisation de la technologie du biodigester méritent une mise à l'échelle au regard de l'urgence du défi climatique.

La technologie du biodigester est une installation qui fonctionne à partir de déjections animales ou de tout autre forme de biomasse ; elle permet la production du biogaz et au rejet dans des fosses à compost de l'effluent. Le biogaz qui est constitué majoritairement de méthane (gaz à effet de serre) est utilisé à des fins énergétiques pour la cuisson des aliments et l'éclairage. L'effluent est utilisé en l'état ou après compostage comme engrais organique.

La plupart des pays en Afrique de l'Ouest et du Centre ont expérimenté, avec plus ou moins de réussite, des phases pilotes de vulgarisation de la technologie du biodigester au cours de la période 1970-1980. La promotion du biodigester est entrée, par la suite, en léthargie. Le regain d'intérêt pour le biodigester interviendra à l'issue du Sommet Mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg. La communauté internationale y a en effet,

reconnu l'existence d'un lien fort entre l'accès durable aux sources d'énergie, la sécurité alimentaire, la préservation des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Elle a par conséquent invité les Etats, particulièrement ceux du Sud, à développer des initiatives pour améliorer l'accès de leurs populations aux sources d'énergies en général et aux énergies renouvelables comme le biogaz en particulier.

S'inscrivant dans cette dynamique et tirant leçons de l'expérience asiatique où la construction de millions de biodigesteurs a permis de booster le développement, un certain nombre de Gouvernements d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas ont décidé de développer des programmes nationaux de biodigesteurs. Cette coopération permettra la mise en place, à partir de 2010 du Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF) et du Programme National Biogaz du Sénégal (PNB-SN). En 2016, la Guinée mettra en route, le Projet Biogaz de Guinée (PBG) avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Dans les autres pays, des initiatives portées par divers acteurs publics et privés se mettent progressivement en place pour soutenir la diffusion de biodigesteurs au sein des communautés.

Au 31 mars 2019, le parc de biodigesteurs des pays de l'AB/AOC s'établit à 17 825 installations majoritairement à dôme fixe et à fonctionnement continu. Le tableau 1 ci-contre donne les statistiques par pays. (Source : compilation des données fournies par les pays lors de la réunion des Points Focaux tenue à Dakar du 23 au 25 juillet 2019).

Tableau 1 : Nombre de biodigesteurs installés par pays

Pays	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Tchad	Togo	Total
nombre d'ouvrages au 31 mars 2019	100	12 472	355	6	1219	Nd	896	4	2750	Nd	13	17825

2. POURQUOI INTENSIFIER LA COOPERATION ENTRE PAYS AFRICAINS DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU BIODIGESTEUR

L'Agriculture durable et la sécurité alimentaire sont des thèmes clés de l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015. Ils sont cruciaux pour la réalisation de la plupart des 17 Objectifs de Développement Durable qui ont été définis dans cet Agenda.

En outre, l'Agriculture durable et la sécurité alimentaire permettent de garantir les droits élémentaires de chaque individu : le droit de ne pas mourir de faim et le droit de manger à sa faim pour mener une vie saine et active. Mais en dépit des progrès enregistrés par le secteur agricole, les populations africaines et particulièrement celles du Sahel vivent des situations récurrentes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il en résulte cette lancinante question : **comment améliorer le statut nutritionnel des populations qui croissent plus vite que les productions alimentaires nationales et dans un contexte de changements climatiques ?**

La réponse à cette question nécessite la transformation en profondeur des exploitations agricoles familiales en y intégrant les technologies appropriées et le risque climatique.

Au nombre des technologies éprouvées qui peuvent y contribuer figure celle du biodigester. En effet, les résultats enregistrés au Burkina Faso, au Sénégal et en Guinée ont montré que l'exploitation optimale des biodigesteurs aide à relever les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, à la récupération des sols, à l'accroissement de la productivité agricole, à l'utilisation d'une énergie propre pour la cuisson et l'éclairage, à la création de revenus et d'emplois. En outre, l'utilisation de la technologie du biodigester contribue à l'amélioration de la qualité de la vie chez la femme et la jeune fille rurales, à leur autonomisation et à la promotion de l'économie.

C'est pour ces raisons que la technologie peut contribuer à l'atteinte de 9 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) comme l'indique le schéma ci-dessous.

Pour exploiter au mieux cette capacité du biodigester à contribuer à l'accélération de l'atteinte des ODD dans les pays africains, il faut la concertation et la mutualisation des ressources de tout type. C'est dans cette optique que le Gouvernement du Burkina Faso, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers a organisé en octobre 2017 et 2018 les deux premières éditions de la conférence internationale sur la technologie du biodigester pour servir de cadre de partages d'expériences et de prise de décisions pour une mise à l'échelle de la technologie du biodigester.

Placées sous le très haut patronage de SEM le Président du Faso, ces conférences ont adopté des Déclarations de Ouagadougou 1 et 2 ; celle de Ouagadougou 2 concerne notamment :

- la décision de création par huit (8) Etats , de l'Alliance pour le Biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) avec pour siège Ouagadougou au Burkina Faso ;
- l'appel lancé aux Etats et aux partenaires techniques et financiers pour leurs soutiens au développement de programmes nationaux de biodigesteurs ;
- le mandat donné au Burkina Faso pour assurer les fonctions intérimaires de l'Alliance ;
- le mandat donné au Sénégal pour l'organisation de la 3ème édition de la conférence en fin décembre 2019 au plus tard ;
- l'exhortation de SEM le Président du Faso à solliciter la contribution de ses Pairs à l'effet d'accélérer le processus de ratification de la Convention dans les pays ;
- l'invite faite aux Ministres en charge de la promotion de la technologie du biodigester à appuyer le processus de ratification.



Biodigester et Objectifs de Développement Durable

3. PRESENTATION DE L'AB/AOC

Les informations ci-dessous sont extraites de la convention portant création de l'AB/AOC.

3.1 Statut juridique : Etablissement public international ;

3.2 Siège : Ouagadougou ;

3.3 Objectif et missions

Objectif : contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations rurales et périurbaines à travers le développement et la promotion de la technologie du biodigester dans les pays membres.

Missions :

- le développement d'une expertise dans le domaine de la technologie du biodigester dans les pays membres ;
- le suivi-évaluation des programmes nationaux de biodigesteurs ;
- la capitalisation et le partage d'expériences ;
- l'appui à la mobilisation des ressources pour le financement des programmes ;
- l'appui à la recherche/développement ;

- la conduite de plaidoyers et de négociations politiques avec les pays membres et leurs institutions respectives pour soutenir le développement du biodigester ;
- le renforcement de capacité des Etats membres ;
- l'appui-conseil aux pays membres.

3.4 Membres

- tous les pays signataires de la convention de l'Alliance et les pays qui y adhéreront ultérieurement ;
- membres observateurs : organisations interafricaines ou internationales, organisations de coopération bilatérale ou multilatérale, partenaires techniques et financiers.

3.5 Organes de l'Alliance

- le Conseil des Ministres ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Secrétariat Exécutif ;
- les structures focales nationales.

3.6 Ressources de l'Alliance

Ressources financières

- les contributions des membres déterminées par une décision du Conseil des Ministres ;
- les autres ressources financières allouées par les Membres ;
- les prestations fournies par l'Alliance ;
- les emprunts, subventions, dons, legs et autres libéralités ;
- tout autre bien et ressources intérieures et extérieures acquis par l'Alliance dans le cadre de ses activités.

Ressources humaines

L'Alliance disposera de personnel qualifié recruté et placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Exécutif.

3.7 Langues de travail

Le français et l'anglais sont les langues de travail de l'Alliance. D'autres langues officielles des pays membres pourront être érigées au statut de langue officielle de l'AB/AOC.

4. INTERET DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREATION DE L'AB/AOC

La ratification de la convention par au moins les 2/3 des pays membres consacrera son entrée en vigueur et permettra de déclencher le processus de mise en place des organes de gouvernance de l'Alliance qui sont indiqués au point 2.5 ci-dessus.

En fin août 2019, trois (3) pays sur les huit (8) signataires de la convention ont ratifié la convention. Il s'agit du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali. Au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger, au

Sénégal et au Togo, le processus est en cours et à des étapes différentes.

Pour réaliser l'ambition des Etats membres de l'AB/AOC qui veulent d'une entrée en vigueur de la convention à la 3ème Edition de la CITBIO qui se tiendra à Dakar du 19 au 21 novembre 2019, il est nécessaire de réunir, avant cette date, trois (3) ratifications additionnelles.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Notre Humanité fait face aujourd'hui au plus grand défi qui menace sa survie : le changement climatique. Ses manifestations/ effets physiques qui n'épargnent aucun continent sont là pour rappeler l'urgence des actions. Des actions concertées doivent être entreprises au niveau mondial, régional et local car le changement climatique et ses effets ignorent les frontières. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont compris cette nécessité et ont décidé de se mettre ensemble pour créer et faire

fonctionner l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) pour le bien-être de leurs populations. Mais avant, le défi de la ratification de sa convention par au moins six (6) Etats signataires doit être relevé le plus vite possible.

Le soutien politique et technique des Ambassadeurs des pays membres de l'AB/AOC en poste à Dakar est déterminant pour relever ce défi avant la tenue de la 3ème édition de la CITBIO en novembre 2019.



LISTE DES POINTS FOCALX PAYS DES PAYS DE L'AB/AOC

N°	PAYS	MINISTERE	NOM ET PRENOMS DU POINT FOCAL	TITRE	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Bénin	Ministère de l'Energie	Just C. T. DAMADA	Chef du Service des Energies Traditionnelles p i Direction des Energies Nouvelles Renouvelables	(+229) 95 35 71 51	nonojust2@yahoo. fr
2	Cameroun	Ministère de l'Eau et de l'Energie	Maurice ATABONGFACK	Sous-Directeur des Energies Renouvelables	+(237) 699 494 633	mauriceatabongfack@yahoo.fr
3	Côte d'Ivoire	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Dr Danielle Patricia GNANDJI/ADJO	Vétérinaire Principale Directrice des Productions d'Elevage	(+225) 07 88 30 55 +(225) 41 31 21 51	adjodana@yahoo.fr
4	Guinée	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Hawa DIALLO	Conseillère Juridique au Cabinet du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts	+(224) 664-390023	loubahawa@gmail.com
5	Guinée Bissau	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Mary SECK		+(245) 5478355	maryseck@hotmail.com
6	Mali	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Madani Mamadou DIALLO	Directeur Général de l'Agence Nationale de Développement des Biocarburants	+ (223) 764-57689 +(223) 66756880	madanimamadoudiallo@yahoo.fr
7	Niger	Ministère de l'Energie	Ouzei Oussen OUMAROU	Chef de Division des Energies Modernes de Cuisson	(+227) 91 70 96 65 + (227) 98 12 39 38	ouzei27@yahoo.fr
8	Sénégal	Ministère du Pétrole et des Energies	Matar SYLLA	Coordonnateur National du Programme National Biogaz du Sénégal	(+221) 773 322 111	matar.sylla@cmesn.net matarwa1@yahoo.fr
9	Burkina Faso	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Xavier BAMBARA	Coordonnateur du Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso Chargé du Bureau Intérimaire de l'Alliance	+(226) 70284954	xavierbambara@ab-aoc.org
10	Tchad	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Dr Ousman Moussa BABA	Direction des Productions Animales, Développement des Filières et Promotions des Industries Animales	(+235) 66 63 93 20	ousman2525@gmail.com
11	Togo	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique	Madadozi TEZIKE	Directeur de la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles	(+228) 90 19 35 80	mtezikéh@gmail.com



« L'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, un outil de développement durable »

Bureau Intérimaire Ouagadougou

06BP10261 Ouagadougou 06

Tél : +226 25393868

www.ab-aoc.org - info@ab-aoc.org

Contact : Xavier BAMBARA - xavierbambara@ab-aoc.org